

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

*SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE
DES DÉCHETS*



COVALTRI⁷⁷

Nous collectons pour valoriser votre tri !

SOMMAIRE

I. Présentation de Covaltri

- A. Historique de COVALTRI77 p.2**
- B. Territoire desservi p.3**
- C. Le bureau p.4**
- D. L'équipe de COVALTRI77 p.5**

II. La gestion des déchets

- A. La législation en vigueur p.6**
- B. Le territoire et la prise en charge de ses déchets p.9**
- C. Bilan des tonnages et chiffres clés p.13**
- D. Les moyens techniques utilisés p.15**
- E. Le planning de collecte p.18**

III. Traitement des déchets

Les déchets du territoire et focus sur le SMITOM nord Seine et Marne p.19

IV. Indicateurs économiques et financiers

- A. Fonctionnement p.21**
- B. Investissement p.22**
- C. Coûts d'exploitation p.23**
- D. Recettes p.27**
- E. Dépenses p.30**

V. Événements marquants p.31

VI. Perspectives 2022 p.31

VII. Communication p.32

I. PRÉSENTATION DE COVALTRI

A. Historique du syndicat

1968 : Année de mise en service, l'installation comportait essentiellement une unité de compostage.

1968

2001 : Le SMICTOM adhère au SMITOM de MONTHYON pour la compétence traitement.

2001

2005 : Mise en place d'une collecte robotisée et d'une collecte de déchets verts.

2005

2015 : 54 communes composent le SMICTOM de Coulommiers et ont délégué leur compétence «collecte et traitement des déchets» au syndicat.

2015

2018 : 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Fertois rejoignent le SMICTOM.

2018

2019 : Extension des consignes de tri. Le SMICTOM de Coulommiers change de nom et devient COVALTRI77.

2019

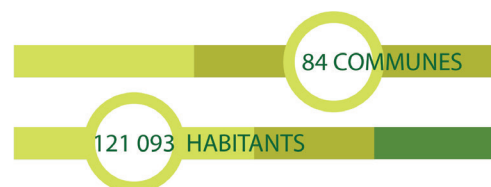
2020 : Nouveau collecteur COVERED pour les déchets ménagers, et MINERIS pour le verre. 12 communes de la Communauté de Communes du Pays Créçois adhèrent à COVALTRI77.

2020

2021 : Le siège de Covaltri déménage au 25 rue des Longs Sillons à Coulommiers.

2021

B. Cartographie du territoire



C. Le bureau de COVALTRI77



Jean-François LÉGER
PRÉSIDENT



Daniel DURAND - 1er Vice-Président - exploitation

Suivi des contrats de collecte, OM, CS, DV, encombrants.

Accompagnement des communes dans les équipements et méthodes de travail



Pascal FOURNIER - 2ème Vice-Président - Communication

La communication du syndicat.

Le suivi du Plan Régional de Prévention de la Gestion des Déchets.



Claude RAIMBOURG - 3ème Vice-Présidente - Marchés publics

Le suivi des marchés publics.

La sécurité et les normes.



Valérie LYON - 4ème Vice-Présidente - finances

La préparation du budget et le suivi de l'exécution budgétaire.



AUDOUX Agnès
Villiers-sur-Morin



BERGAMINI Jean-François
Changis-sur-Marne



CHARBONNEL JEAN-LUC
La Ferté-sous-Jouarre



CHEVRY PATRICK
Le Plessis Feu Aussoux



COUTELLE CELINE
Coutevroult



DURMORD Alain
Touquin



FRERE PATRICK
Aulnoy



FRICHET DOMINIQUE
La Ferté Gaucher



NALIS DANIEL
Guérard



LAPLAIGE DIDIER
Saint-Denis-les-Rebais



LEVAILLANT PASCALE
Lumigny Nesles Ormeaux



MICHON MARYSE
Vaucourtois



SAINT MARTIN Michel
Mouroux



SEVESTRE YVAN
Saint-Germain-Sous-Doue

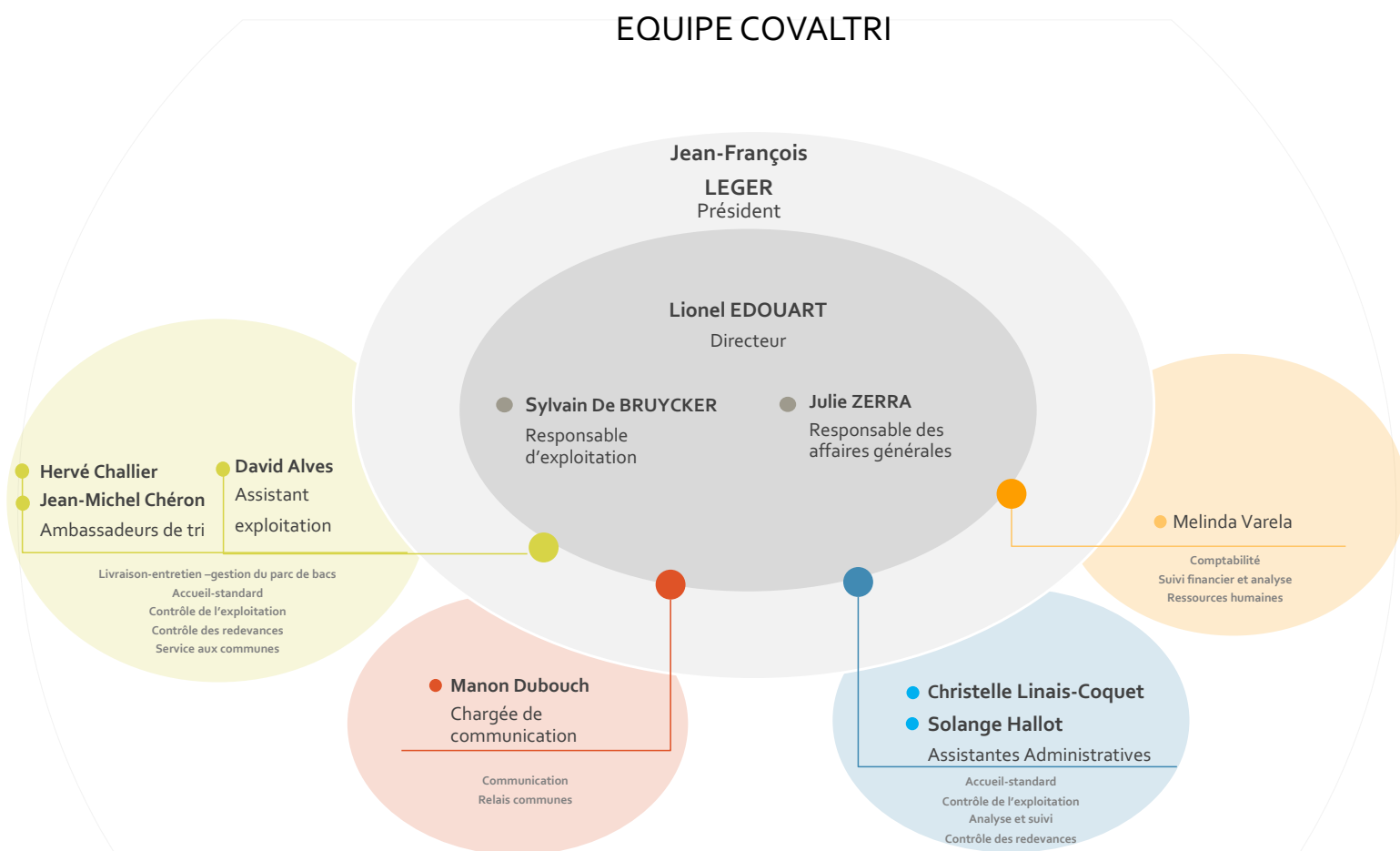
Le syndicat est composé de 96 délégués titulaires et de 27 délégués suppléants.

1 titulaire par tranche de 3 000 habitants.

1 délégué suppléant par tranche de 4 délégués titulaires.

D. L'équipe de COVALTRI77

EN PLUS DU PRÉSIDENT ET DES 4 VICES PRÉSIDENTS, L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE COVALTRI EST COMPOSÉE DE 1 DIRECTEUR ET DE 9 AGENTS.



II. LA GESTION DES DÉCHETS

A. La législation en vigueur

La législation relative à la gestion des déchets attribue la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers et assimilés aux communes. Les conditions de collecte et de traitement sont rappelées dans le règlement sanitaire départemental ainsi que dans notre règlement de collecte (consultable sur www.covaltri77.fr).

Le Président de COVALTRI77 est tenu de présenter à son assemblée un rapport annuel sur le coût et la qualité du service, destiné à l'information des usagers.

L'information des habitants sur la gestion des services publics est une obligation. Il s'agit d'apporter aux élus et aux usagers une vision claire du service rendu au titre de l'élimination des déchets et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Le service de collecte :

L'ensemble du schéma de collecte a été achevé. Les foyers sont équipés de bacs roulants de type pointe diamant (pour les ordures ménagères, les emballages et les végétaux). Certaines communes bénéficient de conteneurs d'Apport Volontaire.

Des contrats de collecte depuis le 1er janvier 2020 :

COVED est titulaire du marché de collecte depuis le 1er janvier 2020, pour une durée de 8 ans.

La société MINERIS quant à elle est en charge de la collecte du verre sur le territoire.

La collecte des textiles est assurée par une filière spécifique qui est ECO TLC

Limites de prise en charge

La législation impose au syndicat des limites qualitatives et quantitatives à la prise en charge des déchets ménagers dit «assimilés», et exclut de son intervention les déchets non ménagers. La prise en charge de ces déchets est encadrée par le règlement de la redevance spéciale.

Le syndicat peut prendre en charge la collecte et l'évacuation des déchets ménagers assimilés, ainsi que les déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Ces derniers, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, doivent pouvoir être éliminés sans sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets d'activité visés sont notamment les suivants :

- ❖ Déchets alimentaires professionnels : dans la limite de 5 tonnes par an. Au delà, le professionnel doit obligatoirement faire appel à une filière spécifique pour la collecte de ces déchets ;
- ❖ Métaux ferreux et non ferreux d'emballages (boîtes de conserve vides, canettes en acier ou aluminium, barquettes en aluminium, aérosols,...) ;
- ❖ Plastique, papiers, journaux, magazines, cartons, cartonnets ;
- ❖ Déchets d'emballages recyclables dont le volume est compatible avec la capacité des bacs de collecte ;
- ❖ Bouteilles et flacons en verre (en apport volontaire).

Les déchets suivants sont formellement exclus du champ d'application du règlement :

- ❖ Les déchets industriels ;
- ❖ Les produits chimiques sous toutes leurs formes ;
- ❖ Les déchets inertes (déblais, gravats,...) ;
- ❖ Les déchets spéciaux (déchets toxiques ou dangereux qui ne peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères et déchets assimilés en raison de leur toxicité, leur pouvoir corrosif ou explosif, ou leur inflammabilité) ;
- ❖ Les déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés ;
- ❖ Les pneus, filtres à huile, batteries de voiture, fûts de peinture, pare-brise, etc... ;
- ❖ Les résidus de peintures, vernis, colles, solvants et pesticides ;
- ❖ Les déchets radioactifs ;
- ❖ Les déchets d'encombrants ;
- ❖ Le verre autre que celui spécifié précédemment ;
- ❖ Et dans un cadre plus général, tous déchets issus d'une activité professionnelle dans les limites fixées dans le règlement de collecte et le règlement de la redevance spéciale.

L'élimination de ces déchets est à la charge des producteurs dans le respect de la réglementation. Certains sont à déposer dans les déchèteries gérées par le SMITOM Nord Seine et Marne.

Recommandation R437

CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)

En complément des textes réglementaires, certaines règles applicables en termes de collecte sont évoquées au sein de la R 437. Il s'agit en particulier d'assurer la sécurité du personnel de collecte, en limitant les situations à risques. Notamment :

- ❖ La collecte bilatérale ;
- ❖ La suppression des sacs, cartons, caissettes et tout autre contenant non conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs ;
- ❖ La suppression des «points noirs» afin de **réduire les marches-arrière** et les collectes à pied (en cas de passage trop étroit). Le syndicat accompagne les communes dans l'identification et la suppression des points noirs de collecte sur le territoire.

Pour certains nous pouvons proposer : des points de regroupement des bacs ou l'installation de bacs aériens à l'entrée de certaines impasses et rues étroites.

Pour d'autres points noirs nécessitant une étude plus approfondie, des solutions peuvent être proposées via l'implantation de conteneurs semi-enterrés, l'utilisation d'une mini-benne, etc.

Règles de sécurité pour le personnel de collecte :

- ❖ L'interdiction de la présence de toute personne sur les marche-pieds :
 - Lors des déplacements à une vitesse supérieure à 30 km/h ;
 - Lors des marches-arrière : seulement autorisées pour les manœuvres de repositionnement ;
 - Lors de tout haut-le-pied, et notamment entre deux points de collecte, les équipiers de collecte doivent être en cabine ;
 - Lors du croisement ou d'un passage sur une route à grande circulation même de très courte durée.
- ❖ Les risques liés aux conditions climatiques ;
- ❖ Les risques liés au mauvais état de la chaussée et aux ralentisseurs ;
- ❖ Les mesures à prendre en cas de présence de déchets non conformes au type de collecte ;
- ❖ Suppression du recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal, sauf en cas de manœuvre de repositionnement ;
- ❖ Présence de zones de demi-tour permettant au véhicule de collecte de ne pas faire de marche arrière ;
- ❖ Limitation de la charge à porter pour les agents à 25 kg maximum ;
- ❖ Prévoir des emplacements pour les conteneurs réduisant les distances de déplacement et facilitant leur manutention ;
- ❖ Interdiction de la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels lorsque tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible ;
- ❖ Utilisation des commandes du lève-conteneur côté trottoir, notamment sur les axes à circulation rapide et/ou à trafic important.

En cas d'accident grave la responsabilité pénale se trouve engagée pour le maire et le président.

COVALTRI77 intègre à l'ensemble de son territoire les préconisations de la R437.

B. Le territoire et la prise en charge de ses déchets

Le syndicat est composé de 4 adhérents regroupant 84 communes pour une population de 120 733 habitants : la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, la Communauté de Communes des Deux Morin, la Communauté de Communes du Val Briard et la Communauté de Communes du Provinois.

COVALTRI77 gère la collecte des déchets ménagers de toutes les communes du territoire selon les conditions définies dans le règlement de collecte consultable sur www.covlatri77.fr. Tous les déchets collectés en ordures ménagères et en emballages sont centralisés à Coulommiers, Ocquerre et Bailly Romainvilliers. Ils sont ensuite évacués en direction du SMITOM NORD 77 à Monthyon pour les ordures ménagères, et à Villers St Paul pour le tri sélectif.



LES DÉCHETS ORDINAIRES

DÉFINITION :

❖ Appelés aussi ordures ménagères résiduelles, ce sont des déchets non dangereux produits par les ménages. Ils doivent être déposés dans le bac gris.

Il s'agit des détritres de toutes natures provenant de la vie quotidienne normale des habitants comprenant notamment **résidus de nettoyage, cendres froides, chiffons souillés, débris de vaisselle, balayures et résidus de toutes sortes**. Les déchets alimentaires représentent une fraction fermentescible des déchets ménagers (restes de repas, épluchures,...).

Pour des raisons évidentes d'hygiène, ces déchets doivent être conditionnés impérativement en sacs fermés de volume inférieur ou égal à 50 litres.

❖ Les déchets assimilés proviennent des «usagers professionnels», c'est à dire des artisans, commerçants, administrations et des établissements publics, déposés dans les conteneurs dans les mêmes conditions que les déchets des habitants. En raison de leurs caractéristiques et des quantités produites, ils peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières (article L2224-14 du code général des collectivités territoriales).

❖ Les produits issus du nettoyage et les détritres des marchés, foires, manifestations, fêtes publiques : rassemblés dans des bacs en vue de leur évacuation (selon conditions, prestation refacturée au demandeur au titre de la redevance spéciale).

FRÉQUENCE ET ORGANISATION :

La collecte est effectuée une fois par semaine sur tout le territoire.

Pour les Points d'Apport Volontaire, la fréquence est fonction du remplissage. L'ensemble des ordures ménagères collectées est traité au SMITOM NORD 77 de Monthyon.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

DÉFINITION :

Présentés non lavés mais entièrement vidés de tout leur contenu, ils sont à déposer dans le bac jaune.



Les emballages en plastique : Bouteilles, flacons, bidons, tubes en plastique (tube de dentifrice...), le polystyrène, les sacs, sachets et films ainsi que tous les pots (pot de yaourt, de crème fraîche...), boîtes et barquettes.

Les emballages en métal : Boîtes de conserve, bidons, aérosols et canettes en métal, ainsi que les petits emballages métalliques (certaines capsules de café, les tubes de crèmes ou les plaquettes de médicaments vides, les opercules, les gourdes (compote à boire...) et les sachets (café...).

Les cartons et les briques alimentaires : Tous les petits cartons vides et les briques alimentaires sont à trier. Les grands cartons doivent en priorité être déposés en déchèterie, car ils sont susceptibles de créer des incidents sur la chaîne de tri.

Les papiers : Tous les papiers de lecture et d'écriture se recyclent. Comme les journaux, les magazines, les publicités, les prospectus, les catalogues, mais aussi les enveloppes, les livres, les cahiers, les courriers et les lettres. Tout papier en général en provenance des ménages, des professionnels ou des assimilés (scolaires, administrations publiques...).

FRÉQUENCE ET ORGANISATION :

La collecte est effectuée une fois tous les quinze jours sur tout le territoire, et une fois par semaine sur Coulommiers, la Ferté Gaucher, la Ferté-Sous-Jouarre et Crécy-la-Chapelle.

Les emballages sont vidés directement à Coulommiers, à Ocquerre et à Bailly Romainvilliers. Certains camions de collecte sont envoyés directement au CIT à Monthyon pour un contrôle. En cas de mauvaise qualité, ils sont refusés sur la chaîne de tri et envoyés à l'incinération. Ils sont alors facturés au syndicat comme des ordures ménagères.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

DÉFINITION :

Les déchets végétaux à déposer dans le bac vert de COVALTRI77 sont les produits des particuliers, des tontes et tailles de jardins, des élagages, dont la longueur est inférieure à 80cm et le diamètre inférieur à 5cm.

Les déchets végétaux collectés sont destinés à une valorisation organique, et doivent être de ce fait présentés sans sacs, gravats, terre, métaux, verre, ou autre produit toxique.

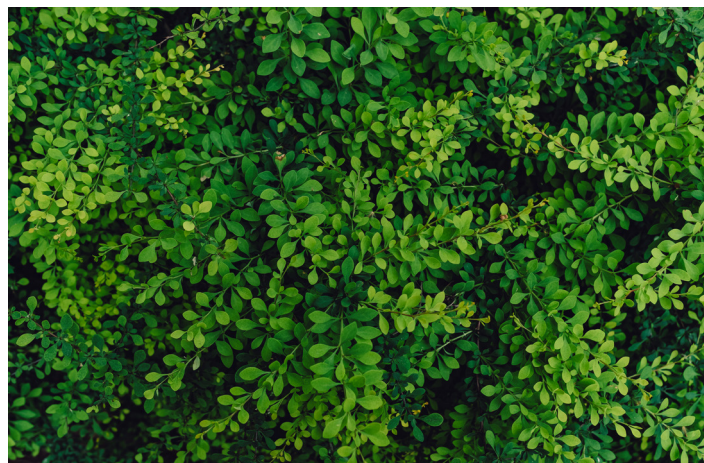
Pour certains points dont la pertinence de la collecte des végétaux n'est pas avérée, type hameaux de moins de 5 logements, jardinets de moins de 60m², le syndicat ne met pas à disposition de bacs à déchets verts. L'usager devra aller en déchèterie ou utiliser un composteur.

Ce service a pour but de retirer la part des végétaux qui étaient auparavant vidés dans le bac d'ordures ménagères, à des fins d'économie d'une part, et de développement durable d'autre part. Mais il ne remplace pas l'élimination des excédents via les déchèteries.

FRÉQUENCE ET ORGANISATION :

La collecte est effectuée en bacs végétaux spécifiques, une fois par semaine, d'avril à novembre. Seul ce type de bac est collecté, le particulier à accès gratuitement aux déchèteries pour les excédents de végétaux.

Les collectes de végétaux sont évacuées sur les plateformes désignées par le SMITOM de Monthyon.



LES ENCOMBRANTS

DÉFINITION :

Les encombrants sont définis comme étant des déchets solides et volumineux d'origine domestique qui, par leur nature, volume et poids, ne peuvent être collectés dans le cadre normal de la collecte des ordures ménagères.

Il s'agit de déchets volumineux d'un poids inférieur à 25 kg, de moins de 2,5 mètres par objet et d'un volume de 1m³ par collecte. Ces déchets doivent être déposés en priorité en déchèterie pour un meilleur recyclage. À la collecte, présentés en vrac, seuls les objets domestiques valorisables (par recyclage ou incinération) sont autorisés, tels que :

Les ferrailles, les meubles, les palettes démontées et découpes de bois, les matelas et sommiers, les portes et fenêtres exempts de vitrage, les jouets en bois et plastique, les vélos...

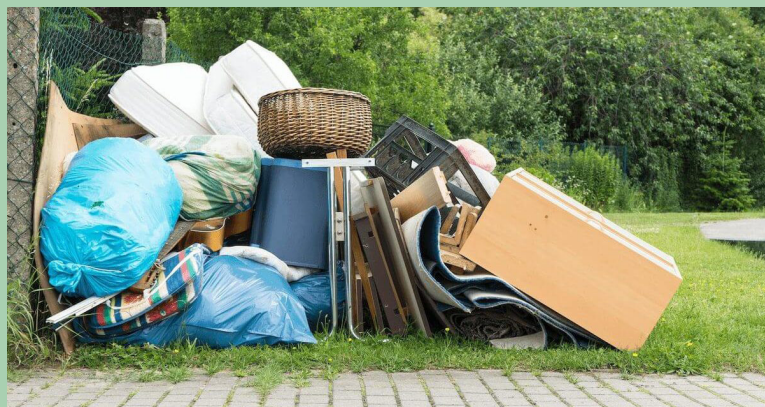
Ces objets doivent être manipulables sans danger et sans contrainte par le personnel de collecte, présentés démontés et dans des récipients perdus (cartons, caisses...). Leur caractère est occasionnel.

FRÉQUENCE ET ORGANISATION :

Une plateforme et un numéro vert spécifiques dédiés :

www.encombrants-covaltri77.fr

OU au 0 801 902 477



Un opérateur valide les déchets à collecter et communique une date de rendez-vous.

Si certains des déchets ne sont pas compatibles avec nos collectes, les administrés sont orientés vers une déchèterie ou d'autres structures correspondantes.

La collecte est sectorisée et organisée une fois par trimestre dans chaque commune : détails sur notre site internet www.covaltri77.fr.

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) :

le SMITOM NORD Seine et Marne a conventionné avec l'Eco-organisme ECOLOGIC pour l'enlèvement des DEEE dans les centres techniques municipaux (déchets d'équipement électriques et électroniques)

Trois points de collecte ont été créés sur le territoire de COVALTRI : un sur la commune de la Ferté-sous-Jouarre, un sur le site de COVALTRI77, et un aux services techniques de Coulommiers.

Cette prestation est gratuite et permet une revalorisation des matières.

Mise à disposition de Bennes aux Services Techniques

Tonnages	COULOMMIERS	COVALTRI77	LA FERTE SOUS JOUARRE	LA FERTE GAUCHER	BEAUTHEIL SAINTS	TOTAL
Ferrailles.	22.26		29.38			51.64
Traitement déchets Bois B.	149.84		95.54			245.38
Traitement déchets non Dangereux	57.22	1.18	76.54	2.52	5.22	142.68
Pneus hors d'usage		1.80				1.80
TOTAL	229.32	2.980	201.46	2.52	5.22	436.28

Nombre de mouvements	COULOMMIERS	COVALTRI77	LA FERTE SOUS JOUARRE	LA FERTE GAUCHER	BEAUTHEIL SAINTS	TOTAL
Ferrailles.	18		14			32
Traitement déchets bois B.	72		31			103
Traitement déchets Non dangereux .	46	1	45	1	1	94
Pneus hors d'usage		1				1
TOTAL	136	2	90	1	1	230

Collecte des dépôts sauvages

Ville chantier	Tonnages Traitement Déchets Non Dangereux .	Nd D'intervention
Faremoutiers	7.34	3
Beautheil - Saints	10.62	2
Saint Jean les Deux Jumeaux	1.28	1
Chamigny	1.68	1
Tigeaux	0.72	1
TOTAL	21.64	8

Ces communes participent activement au tri des déchets des encombrants ou des dépôts sauvages dans une démarche environnementale.

LES TEXTILES

DÉFINITION :

COVALTRI77 a conclu une convention avec une société agréée par l'Eco-organisme ECO TLC pour la collecte des textiles usagés. Cette société, seule habilitée à installer ou désinstaller des conteneurs spéciaux sur le domaine public, collecte pour les recycler des vêtements et du linge de maison. Les textiles doivent être déposés propres et secs, car des articles mouillés risquent de moisir et de détériorer les autres articles.

Les conteneurs mis en place ont pour objet de collecter uniquement les articles suivants : **tous les vêtements homme, femme et enfant, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux), les chaussures et articles de maroquinerie.**

FRÉQUENCE ET ORGANISATION :

Un nouveau système d'ouverture/fermeture des conteneurs est en cours de déploiement afin d'apporter une sécurité optimale. La société ECOTEXTILE a revu à la hausse ses fréquences de collectes (à minima une fois tous les 15 jours).

LE VERRE

DÉFINITION :

Collecté en apport volontaire, le verre est à déposer dans les conteneurs à verre aériens ou semi-enterrés, répartis sur tout le territoire du syndicat : **pots et bocaux de conserve de condiments, bouteilles (vin, champagne, boissons diverses...), flacons et pots en verre sans couvercle (produit d'hygiène beauté...)**. Ils seront tous vidés de leur contenu.

Les autres objets en verre tels que vaisselle, faïence, porcelaine, cristal, grès, vitres et miroir, ne se recyclent pas en raison de leur composition, ils sont à déposer en déchèterie.

Pour les ampoules, il existe des points de collecte dans certains commerces.

FRÉQUENCE ET ORGANISATION :

Les 84 communes de COVALTRI77 sont dotées de bornes d'apport volontaire pour le verre. Ce dernier est collecté en mélange (verre blanc et verre de couleur) et vidé au CIT (Centre d'Incinération et de Traitement) au SMITOM Nord Seine et Marne de Monthyon.



LA COLLECTE DES MARCHÉS, FOIRES ET BROCANTES

DÉFINITION :

Ces déchets sont rassemblés dans des bacs à disposition des Communes ou mis en place pour la circonstance par COVALTRI77. Leur collecte fait l'objet d'une prestation refacturée au demandeur au titre de la redevance spéciale.

C. Bilan des tonnages

Tonnages

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères	20 655	20 345	20 535	20 798	27 924	26 655	30 528	30 748
Emballages	4 251	4 113	4 131	4 305	5 599	5 865	7 522	7 888
Encombrants	1 582	1 723	1 948	2 126	2 657	2 314	591	467
Déchets verts	8 222	7 213	8 378	7 812	9 015	9 308	9 182	12 456
Verre	1 904	1 800	1 830	1 750	2 525	2 482	3 333	3 251

Adhésion du
pays Fertois

Adhésion du
Pays Créçois

MOYENNE COVALTRI77

2020

Les OM représentaient **253 kg** par habitant

La collecte sélective représentait **62 kg** par habitant

MOYENNE COVALTRI77

2021

Les OM représentent **255 kg** par habitant

La collecte sélective représente **65 kg** par habitant

Moyenne nationale annuelle :

54 kg d'emballages triés par habitant dont : 20 kg d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique et 34 kg d'emballages en verre

Chiffres clés de la filière textile

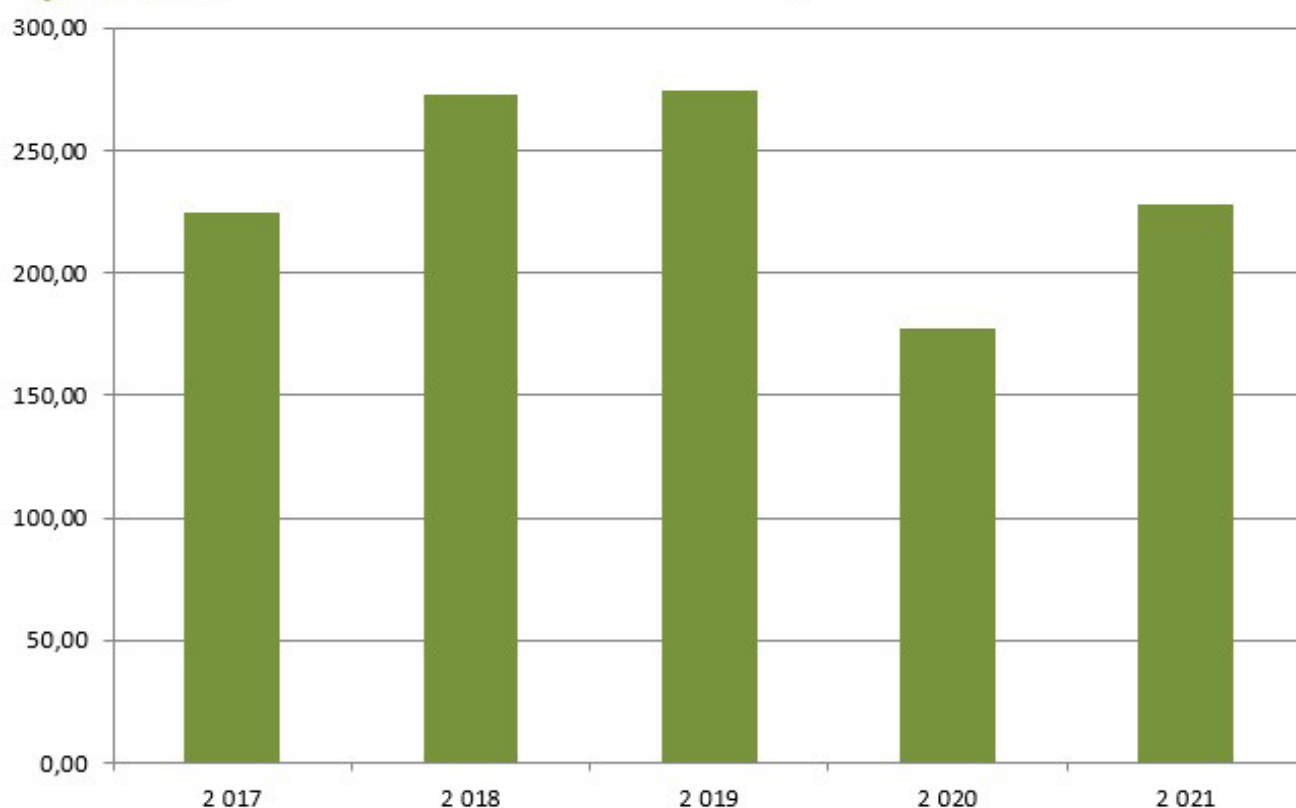
CHIFFRES CLES 2021



	POTENTIELS	REELS
Nombre d'habitants	93 092 habitants	
Gisement théorique (12 kg/hab/an)	1 117,10 tonnes / an	
Nombre de PAV posés (1 pour 2000)	47 PAV	94 PAV
Tonnage collecté	558,55 tonnes	227,92 tonnes
Ratio collecté	6,0 kg/hab/an	2,4 kg/hab/an
Economie sur la collecte et le traitement (250 € par tonne détournée des OM)	139 638 €	56 980 €
Coût pour la collectivité	0 €	
Recette Eco TLC (soutiens à la communication : 0,10 € / habitant si 1 PAV pour 2000 habitants)	Soutiens totaux :	Au prorata des communes desservies :
	9 309 € / an	9 309 € / an



Evolution annuelle des tonnages de textiles collecté



D. Les moyens techniques utilisés

Les prestataires : COVED et MINERIS

COVED :

Coved procède à la collecte des ordures ménagères, des emballages et des déchets verts en bennes robotisées. Les encombrants et les points restés en vrac (hypercentre, marchés) sont collectés par des camions bennes traditionnels.

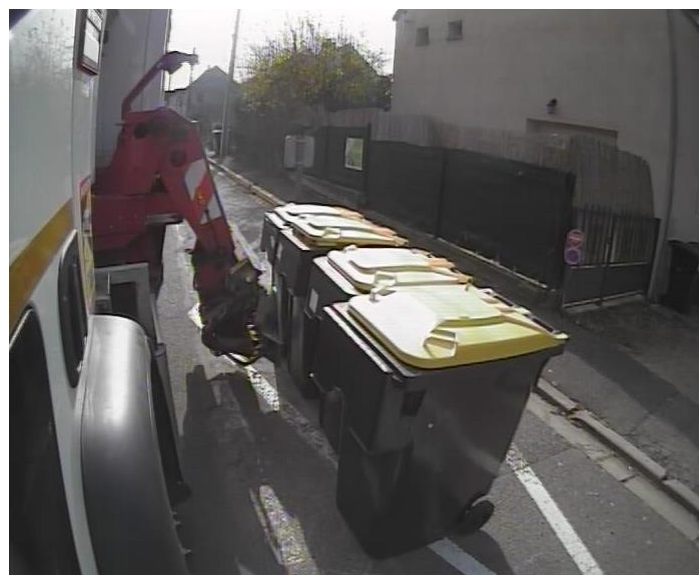
Les Points d'Apport Volontaire sont composés de conteneurs enterrés et semi-enterrés pour les ordures ménagères et les emballages. Ils sont collectés par deux bennes grue de type «Manjot».

MINERIS :

La collecte des Points d'Apport Volontaire pour le verre est effectuée par la société MINERIS. Trois chauffeurs se partagent la collecte sur le territoire de COVALTRI

Camions :

- ❖ Suivi des véhicules via GPS en temps réel ;
- ❖ Remontée des anomalies en temps réel (travaux, mauvaise présentation...) ;
- ❖ Prise de photos du bac et de l'intérieur de la trémie lors de la collecte (levée de doute, signalement de déchets non conformes,...) ;
- ❖ Comptabilisation des levées via les puces des bacs.



Dispositif de collecte

Les bacs roulants :

Le syndicat met à disposition des usagers des bacs roulants :

- ❖ Le bac gris est destiné à la collecte des déchets ménagers ;
- ❖ Le bac jaune est destiné à la collecte des emballages ;
- ❖ Le bac vert est destiné à la collecte des déchets végétaux ;



Pourquoi pucer les bacs ?

- ❖ **Relever en temps réel** les anomalies de collecte (incident, bac cassé,...) ;
- ❖ **Identifier les bacs par propriétaire** afin de sensibiliser le propriétaire à la qualité de tri de ses déchets ;
- ❖ **Gérer les refus de collecte** en cas de non-conformité d'un bac. COVALTRI peut bloquer à distance la collecte du bac.

A terme, l'État obligera la mise en place de la tarification incitative aux collectivités. Elle sera calculée en fonction de chaque levée de bac. A l'heure actuelle, notre syndicat teste uniquement la faisabilité technique de ce dispositif.



Conteneur d'Apport Volontaire aériens, enterrés et semi-enterrés

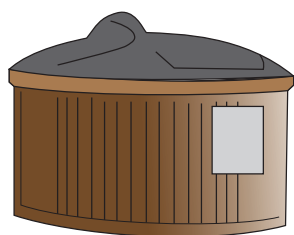


Les conteneurs semi-enterrés sont fournis soit par le syndicat, soit par le promoteur.
Le syndicat ne fournit pas de conteneur enterré.



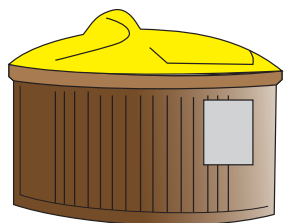
Des conteneurs aériens de 2.4 m³ et de 2.2m³ ont fait leur apparition. Un conteneur avec contrôle d'accès par badge est en cours de test.

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS



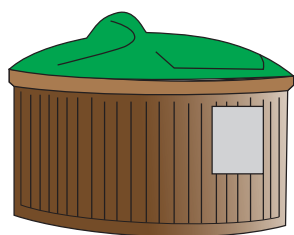
Ordures ménagères

259 Conteneurs



Emballages

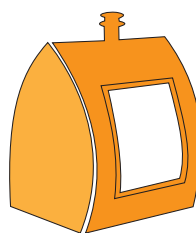
208 Conteneurs



Verre

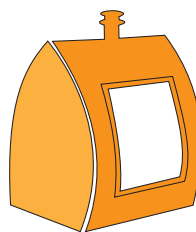
182 Conteneurs

LES CONTENEURS ENTERRÉS



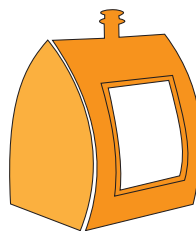
Ordures ménagères
18 points

12 à Coulommiers
6 à la Ferté Gaucher



Emballages
17 points

11 à Coulommiers
6 à la Ferté Gaucher



Verre
19 points

13 à Coulommiers
6 à la Ferté Gaucher

E. Le planning de collecte 2021

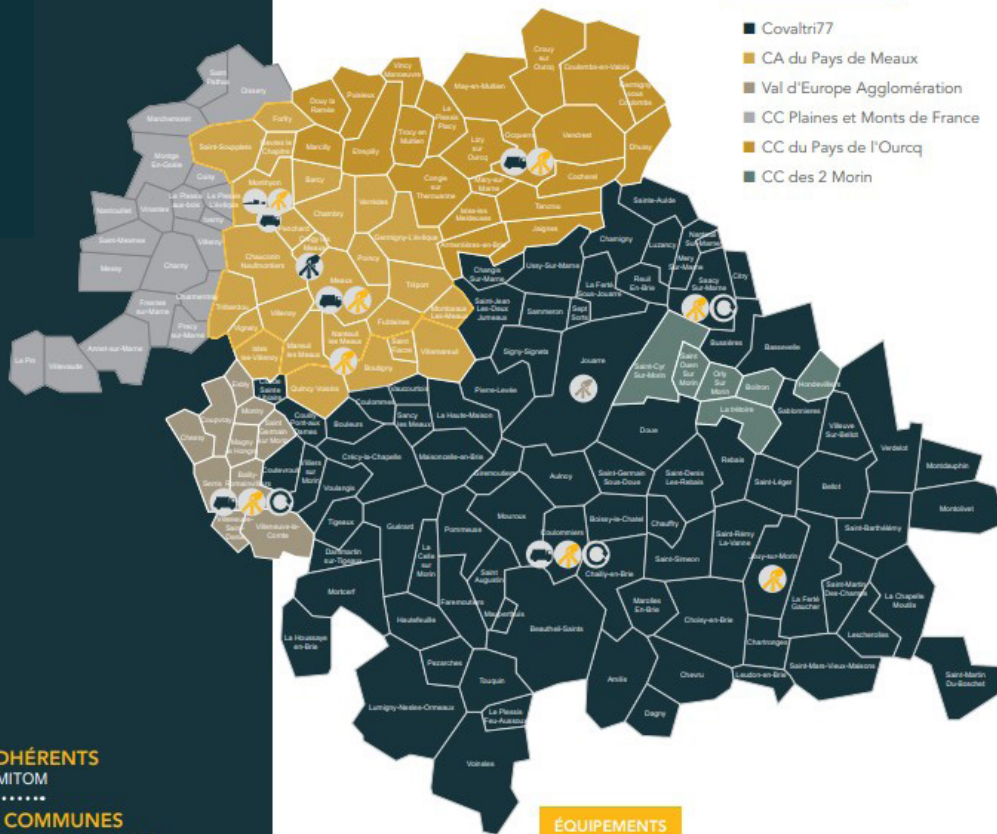
COMMUNES - 2021		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE DV
AMILLIS	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Paire)	Jeudi
AULNOY	matin après midi	Mardi	Mercredi (Paire)	Mercredi
BASSEVELLE	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
BEAUTHEIL - SAINTS	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Paire)	Lundi
BELLOT	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
BOISSY LE CHATEL	matin après midi	Mercredi	Mardi (Impaire)	Jeudi
BOULEURS	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi
BUSSIÈRES	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
CHAILLY EN BRIE	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Impaire)	Mardi
CHAMIGNY	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
CHANGIS SUR MARNE	matin après midi	Mardi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
CHARTRONGES	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi
CHAUFFRY	matin après midi	Mardi	Vendredi (Paire)	Mercredi
CHEVREU	matin après midi	Mercredi	Jeudi (Impaire)	Lundi
CHOISY EN BRIE	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Mercredi
CITRY	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
CONDÉ SAINTÉ LIBIAIRE	matin après midi	Lundi	Mercredi (Paire)	Mardi
COUILLY PONT AUX DAMES	matin après midi	Lundi	Mercredi (Paire)	Mardi
COULOMMES	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Impaire)	Mercredi
COULOMMIERS	matin après midi	Mardi	Mercredi	Lundi
COUTEVROULT	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Paire)	Mercredi
CRECY LA CHAPELLE	matin après midi	Vendredi	Jeudi	Mardi
DAGNY	matin après midi	Mercredi	Jeudi (Impaire)	Lundi
DAMMARTIN SUR TIGEAUX	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Mardi
DOUE	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
FAREMOUTIERS	matin après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi
GIREMOUTIERS	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Paire)	Jeudi
GUÉRARD	matin après midi	Vendredi	Mardi (Impaire)	Mercredi
HAUTEFEUILLE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Mercredi
JOUARRE	matin après midi	Lundi	Mardi (Impaire)	Jeudi
JOUY SUR MORIN	matin après midi	Lundi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
LA CELLE SUR MORIN	matin après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mercredi
LA CHAPELLE MOUTILS	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
LA FERTÉ S/JOUARRE	matin après midi	Jeudi	Vendredi	Mercredi
LA FERTE GAUCHER	matin après midi	Vendredi	Jeudi	Jeudi
LA HAUTE MAISON	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Impaire)	Mardi
LA HOUSSAYE EN BRIE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Mercredi
LE PLESSIS FEU AUSSOUX	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Mardi
LESCHEROLLES	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
LEUDON-EN-BRIE	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
LUZANCY	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Vendredi

COMMUNES		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE DV
MAISONCELLES EN BRIE	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Paire)	Jeudi
MAROLLES EN BRIE	matin après midi	Lundi	Vendredi (Paire)	Jeudi
MAUPERTHUIS	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Paire)	Mardi
MÉRY SUR MARNE	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Impaire)	Mercredi
MONTDAUPHIN	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Lundi
MONTENILS	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Lundi
MONTOLIVET	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Lundi
MORTCERF	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Mercredi
MOUROUX	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi
NANTEUIL SUR MARNE	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Impaire)	Mercredi
PEZARCHES	matin après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mercredi
PIERRE-LEVÉE	matin après midi	Lundi	Mardi (Paire)	Mardi
POMMEUSE	matin après midi	Mardi	Mercredi (Paire)	Jeudi
REBAIS	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
REUIL EN BRIE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Vendredi
SAACY SUR MARNE	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Vendredi
SABLONNIÈRES	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
SAINT AUGUSTIN	matin après midi	Mardi	Mercredi (Paire)	Jeudi
SAINTE-AULDE	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
SAINT BARTHELEMY	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Lundi
ST DENIS LES REBAIS	matin après midi	Mardi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
ST GERMAIN SOUS DOUE	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
ST JEAN LES 2 JUMEAUX	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Paire)	Jeudi
SAINT LEGER	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
ST MARS VIEUX MAISONS	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
ST MARTIN DES CHAMPS	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Jeudi
ST MARTIN DU BOSCHET	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
ST REMY DE LA VANNE	matin après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mardi
SAINTE SIMON	matin après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mardi
SAMMERON	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Paire)	Jeudi
SANCY LES MEAUX	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Impaire)	Mercredi
SEPT-SORTS	matin après midi	Lundi	Mardi (Paire)	Vendredi
SIGNY-SIGNETS	matin après midi	Lundi	Mardi (Paire)	Jeudi
TIGEAUX	matin après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mercredi
TOUQUIN	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Mercredi
USSY-SUR-MARNE	matin après midi	Mardi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
VAUCOURTOIS	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Impaire)	Mardi
VERDELOT	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
VILLIERS SUR MORIN	matin après midi	Lundi	Mercredi (Impaire)	Mardi
VILLENEUV SUR BELLOT	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
VOINSLES	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
VOULANGIS	matin après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mardi

III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

NOS ADHÉRENTS

- Covaltri77
- CA du Pays de Meaux
- Val d'Europe Agglomération
- CC Plaines et Monts de France
- CC du Pays de l'Ourcq
- CC des 2 Morin



6 ADHÉRENTS

au SMITOM

166 COMMUNES

sur le territoire du SMITOM

321 001 HABITANTS

soit 23% de la population Seine-et-Marnaise

57 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

représentant les intercommunalités adhérentes au SMITOM

ÉQUIPEMENTS

- Centre Intégré de Traitement
- Stations de transit
- Déchèterie classique
- Déchèteries DDS
- Déchèterie éphémère
- Containeurs réemploi



COVALTRI77 est le plus important adhérent du SMITOM Nord 77 pour le traitement des déchets.

Le SMITOM du Nord 77 a mis en place un schéma de traitement afin de revaloriser l'ensemble des déchets collectés par COVALTRI77, à savoir :

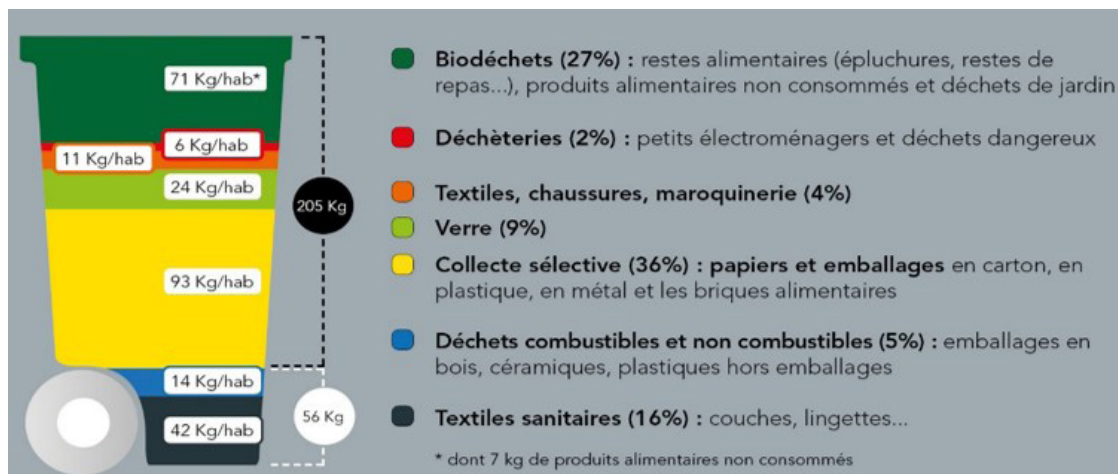
- ❖ L'incinération des ordures ménagères en vue de produire de l'électricité (environ 119 000 tonnes incinérées par an) ;
- ❖ Le tri des bacs jaunes permet de détourner de l'incinération les déchets triés vers les usines de recyclage, 25 000 tonnes de déchets par an ;
- ❖ Le compostage des végétaux afin de produire du compost qui sera revendu aux agriculteurs, pépiniéristes et maraîchers de la région ;
- ❖ Le tri sommaire des encombrants ;
- ❖ Le stockage du verre qui sera ensuite envoyé en usine de recyclage ;
- ❖ Les déchèteries : la gestion des 11 déchèteries du Nord 77 ;
- ❖ La communication auprès des scolaires, centres de loisirs, particuliers, foires, manifestations. Participation aux journées de l'environnement, tenue de stands.

SMITOM NORD 77
Chemin de la Croix Gillet
77122 MONTHYON

01 60 44 40 03 / contact@smitom-nord77.fr

La prévention est au coeur des priorités du SMITOM Nord Seine et Marne. Le but étant de réduire la quantité de déchets produits par des actions menées.

Voici le rapport de la campagne de caractérisations réalisé fin mai et mi juin 2021 sur le territoire du SMITOM Nord Seine et Marne :



“

Sur 261 Kg/hab de déchets jetés en 2021, il n'y a véritablement que 56 kg d'ordures ménagères. En triant davantage et avec davantage de prévention, le volume d'ordures ménagères pourrait être réduit de plus de 200 kg.

”

QUE REPRÉSENTE LA PART DE COVALTRI77 PAR RAPPORT AU SMITOM NORD SEINE ET MARNE



La population de Covaltri77 représente **36,53%** du territoire du Smitom.

	SMITOM	COVALTRI77	Part de Covaltri par rapport au SMITOM
Flux	Tonnages		
Ordures ménagères	85 500	30 639	35,84%
Emballages	18 376	7 583	41,26%
Déchets Verts	19 280	10 243	53,13%
Verre	7 253	3 280	45,23%
Encombrants	5 436	767	14,11%

IV. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

A. Compte administratif : Fonctionnement

DEPENSES

Chapitre/article	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	9 625 167,11	7 830 801,03
Compte 60	Achats et variations des stocks	30 000,00	34 608,30
60611	eau-assainissement	2 000,00	268,69
60612	Electricité	13 000,00	15 100,03
60622	Carburants	9 000,00	9 967,53
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	58,32
60631	Fourniture d'entretien	1 000,00	1 020,53
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	5 439,99
60636	Vêtements de travail	1 000,00	812,38
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 940,83
Compte 61	Services extérieurs	9 476 467,11	7 724 177,32
611	contrats de prestations de services (collecte/bureau etude)	8 399 563,00	7 535 801,75
6135	Locations mobilières	35 000,00	24 835,92
61521	Batiment (Entretien local administratif+hangar)	1 500,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	839,36
6125231	Entretien et réparations voiries	0,00	1 956,00
6125232	Entretien et réparations réseaux	0,00	625,20
61591	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 500,00	1 256,38
61598	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers (réparat Seracc)	150 000,00	113 798,72
61566	Maintenance (parc informatique, alarme...)	30 000,00	18 380,40
6161	Primes d'assurance (véhicules, bâtiment RC,...)	3 000,00	3 761,90
6162	Assurance obligatoire dommage construction	0,00	0,00
6168	autres primes d'assurance	14 500,00	2 775,00
617	Etudes	839 404,11	0,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	1 294,48
6184	Versement à des organismes de formation	1 000,00	765,00
6188	Autres frais divers	500,00	18 087,21
Compte 62	Autres services extérieurs	117 700,00	71 024,41
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	1 500,00	0,00
6226	honoraires	4 000,00	4 886,40
6228	divers (tickets restaurants)	13 200,00	4 168,89
6231	Annonces et insertions	2 000,00	4 861,66
6232	fetes	500,00	101,53
6236	catalogues et imprimés	65 000,00	33 647,11
6237	publications	5 000,00	540,00
6238	Divers (CDG frais de gestion)	0,00	241,00
6257	Réception	500,00	85,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 790,46
6262	Frais de télécommunication	10 000,00	8 879,58
627	Service bancaire et assimilés	0,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 000,00	14 238,00
6284	redevance pour service rendu(hebergement internet)	500,00	336,78
Compte 63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 000,00	991,00
637	impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00
63512	taxes foncières (maison gardien, hangar)	1 000,00	991,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	490 300,00	466 954,46
Compte 63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 300,00	4 862,60
6332	cotisations versées au FNAL	3 000,00	2 017,71
6336	Cotisation centre de gestion/CNFPT	3 500,00	3 934,93
6338	Autres impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations	1 000,00	725,96
Compte 64	Charges de personnel	485 000,00	462 101,36
64111	Personnel titulaire	160 000,00	159 813,49
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence, cia	5 000,00	4 099,49
64118	autres indemnités	80 000,00	74 537,10
64131	Personnel non titulaire	80 000,00	79 595,57
6451	Cotisations à l'Urssaf	50 000,00	45 565,82
6453	Cotisations caisses de retraites	65 000,00	59 613,40
6454	Cotisations aux assedic	4 000,00	3 321,02
6455	Cotisations pour assurances du personnel	12 000,00	11 685,03
6475	Médecine du travail/Pharmacie	1 000,00	862,00
6478	Autres charges sociales (CNAS-TR)	25 000,00	19 688,94
6488	Autres charges	3 000,00	3 200,00
65	Autres charges de gestion courante	8 973 268,00	8 912 359,32
6512	Redevance pour concession,licences,logiciels (ZTC,BL,GESBAC etc)	16 000,00	0,00
6518	Autres redevances pour concessions brevets licences	0,00	20 172,81
6531	Indemnités Prés.et Vice/P.	50 000,00	49 625,65
6533	Cotisations de retraite IRCANTEC élus	0,00	5 990,30
6535	Formation	0,00	780,00
6542	non valeur	0,00	0,00
65548	autres contributions organismes de regroupement- SMITOM	8 907 268,00	8 838 789,22
65888	autres contributions	0,00	1,34
66	Charges financières	31 554,16	31 426,76
66111	Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	30 032,30	29 918,51
66112	interets-rattachement des ICNE	2 010,97	2 009,81
66121	ICNE de l'exercice	0,00	0,00
66122	ICNE de l'exercice N-1	-489,11	-501,36
67	Charges exceptionnelles	102 000,00	83 334,64
6718	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercice antérieurs	15 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	87 000,00	83 334,64
O42	Opération d'ordre transfert entre sections	593 193,98	593 193,98
6811	Dotation aux amortissements	593 193,98	593 193,98
O22	Dépenses imprévues		
	Virt à la section d'investissement	1 171 454,61	
Total		20 986 937,86	17 921 080,19

RECETTES

Chapitre/article	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
O13	Atténuation de charges	6 000,00	7 228,00
6459	remboursement sur charges de SS	0,00	0,00
6479	remboursement sur autres indemnités(rbt tickets restau titres mensuels)	6 000,00	7 228,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	500 000,00	610 149,79
70328	autres droits et locations	0	6 764,73
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (dépôts sauvages)	500 000,00	600 693,87
70612	Redevance Spéciale enlèvement OM	0,00	2 691,19
7083	locations diverses	0,00	
73	Impôts et taxes	17 040 000,00	17 188 267,00
7331	TEOM	17 040 000,00	17 188 267,00
74	Dotations, subventions et participations	900 000,00	1 732 911,30
7478	CITEO	900 000,00	1 732 911,30
75	Autres produits de gestion courante	72 000,00	87 325,71
752	revenus des immeubles (COVED)	72 000,00	72 000,00
7588	Produits divers de gestion courante(rbts tickets restaurants)	0,00	15 325,71
77	Produits exceptionnels	0,00	5 212,74
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00
7711	Dépenses et pénalités perçues	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	5 212,74
O42	Opération d'ordre transfert entre sections	0	0,00
776	dif. Sur réalis. Reprise au compte de résultat	0	0,00
7811	reprise sur amortis. des immo incorpor.et corpor	0,00	0,00
Total		18 518 000,00	19 631 094,54
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 661 210,03	2 661 210,03
	report au 1068	-192 272,17	-192 272,17
TOTAL DES RECETTES		20 986 937,86	22 100 032,40
	Excédent/ déficit de fonctionnement de l'exercice	-2 468 937,86	1 710 014,35
	Excédent de fonctionnement cumulé	0,00	4 178 952,21

B. Compte administratif : Investissement

DEPENSES

Chapitre/article	Libellé	Prévu 2021	réalisé 2021
16	Emprunts	145 070,38	144 694,17
1641	Emprunts en euros	145 070,38	144 694,17
O40	opération ordre transf. entre sections	0,00	
13916	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	0,00	0,00
O41	opération patrimoniales	0,00	0,00
2313	constructions	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
20415	subvention d'équipement collectivités	0,00	0,00
20	immob. incorporelles	7 000,00	0,00
2031	frais d'études	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2051	concessions, et droits similaires, logiciels	7 000,00	0,00
21	Immobilisations Corporelles	2 331 738,00	1 590 787,86
2111	terrain	0,00	0,00
21318	batiments publics	0,00	0,00
2135	install generales	0,00	0,00
2152	Installation de voirie	0,00	0,00
21568	Autre matériel	4 248,00	12 421,08
2158	autres installations	0,00	0,00
2182	matériel de transport	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	17 535,60
2184	Mobilier	10 000,00	9 941,58
2188	Autres immo corporelles (Bacs, conteneurs)	2 297 490,00	1 550 889,60
23	Immobilisations en cours	1 542 530,90	1 522 145,07
2313	construction	1 521 400,21	1 456 001,17
2315	Installation matériel et outillage techniques	21 130,69	45 679,10
2312	Agencements et aménagements	0,00	20 464,80
27	autres immo financieres	0,00	0,00
2764	creances	0,00	0,00
45811	Opération pour compte de tiers	50 000,00	0,00
45811	convention avec communes	50 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES		4 076 339,28	3 257 627,10

RECETTES

Chapitre/article	Libellé	Prévu 2021	réalisé 2021
10	Dotation fonds divers et réserves	230 000,00	0,00
10222	FCTVA	230 000,00	0,00
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	192 272,17	192 272,17
16	Emprunts	2 000 000,00	2 000 000,00
1641	Emprunt	2 000 000,00	2 000 000,00
165	cautionnement reçu		
O24	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
O40	opération ordre transf. entre sections	593 193,98	593 193,98
192	plus ou moins value sur cession d'immob.	0,00	0,00
21571	Acq. Autres matériels techniques	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires (gesbac)	0,00	0,00
281318	construction (hangar)	40 329,00	40 329,00
28135	installations generales (parking)	452,00	452,00
28138	autres constructions	0,00	0,00
28152	installations voirie	530,13	530,13
281531	réseaux d'adduction d'eau	272,00	272,00
281532	réseaux d'assainissement	306,00	306,00
281534	réseaux d'électrification	523,00	523,00
281568	autres matériels et outillages techniques	0,00	0,00
281571	Matériel roulant (Moba)	3 404,00	3 404,00
28158	autres installations, matériel et outillages tech	3 474,00	3 474,00
28182	matériel de transport	2 400,00	2 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	369,20	369,20
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	autres immo corporelles (bacs roulants) PAV	541 134,65	541 134,65
O41	opération patrimoniales	0,00	0,00
1316	Subventions d'investissements autres EPL	0,00	0,00
45821	Opération pour compte de tiers	50 000,00	0,00
45821	convention avec commune	50 000,00	0,00
O21	Virt de la section de fonctionnement	1 171 454,61	0,00
		1 171 454,61	0,00
27	autres immo financieres	0,00	0,00
2764	creances	0,00	0,00
Total recettes		4 236 920,76	2 785 466,15
OO1	Excédent d'investissement reporté	-160 581,48	-160 581,48
TOTAL RECETTES		4 076 339,28	2 624 884,67
excédent/déficit d'investissement de l'exercice		160 581,48	-472 160,95
Excédent/déficit d'investissement cumulé		0,00	-632 742,43

C. Coûts d'exploitation

Coût MINERIS - Année 2021

Coût d'exploitation en euros

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Collecte	9 575	8 552	11 699	8 811	9 115	11 608
Transport CIT	2 431	2 289	3 196	2 201	2 333	2 880
Transport St Gobain	570	421	528	552	529	742
Déplacement borne						
	12 577	11 262	15 423	11 564	11 977	15 230

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux HT
Collecte	11 240	8 760	11 096	8 519	9 917	8 675	129 324
Transport CIT	2 888	2 295	2 951	2 249	2 415	2 304	33 476
Transport St Gobain	644	469	561	443	668	441	7 224
Déplacement borne							0
	14 772	11 524	14 607	11 212	13 000	11 420	154 568

**TOTAL ANNUEL TTC :
170 024 €**

Evolution des Tonnages



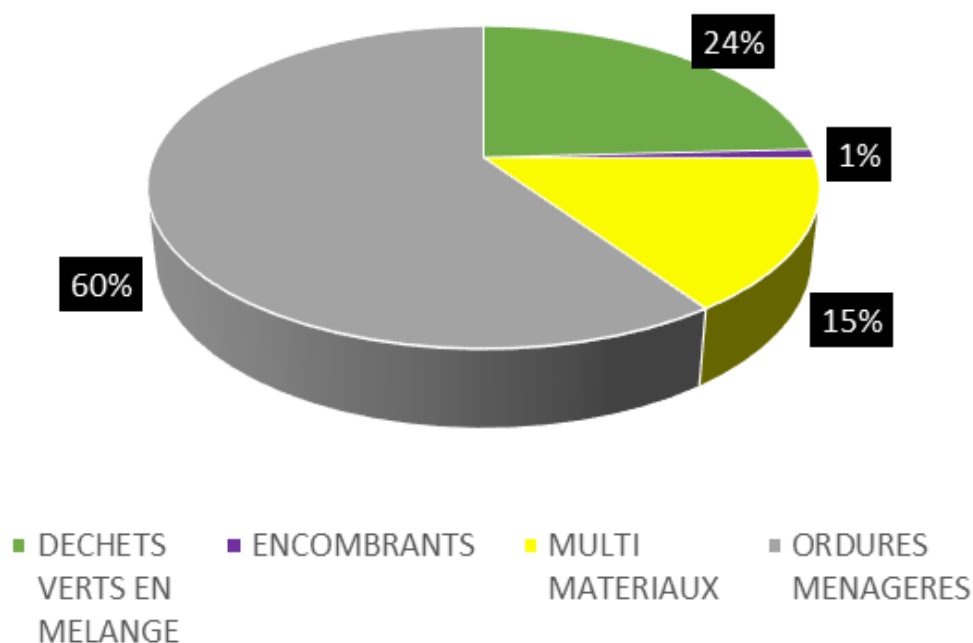
TONNAGES 2021 :

3 251

Coût COVED - Année 2021

Tonnages	DECHETS VERTS	ENCOMBRANTS	MULTI MATERIAUX	ORDURES MENAGERES	TOTAL
janvier		36.10	655.14	2 531.36	3 222.60
février		54.52	607.72	2 348.64	3 010.88
mars		31.10	686.78	2 720.40	3 438.28
avril	1 666.40	38.12	683.50	2 653.52	5 041.54
mai	1 493.80	57.22	613.12	2 442.36	4 606.50
juin	1 876.10	29.24	705.72	2 692.82	5 303.88
juillet	1 833.24	44.98	681.32	2 613.98	5 173.52
août	1 795.82	52.28	590.24	2 493.30	4 931.64
septembre	1 473.44	29.92	694.32	2 567.20	4 764.88
octobre	1 252.52	34.90	631.78	2 468.00	4 387.20
novembre	1 063.28	43.28	628.70	2 534.94	4 270.20
décembre	1.58	18.82	710.54	2 681.54	3 412.48
Total tonnes	12 456.18	467.48	7 888.88	30 748.06	51 560.60

Répartition des tonnages



Coût d'exploitation en euros

	Janvier	Février
PRESTATIONS	TOTAL HT	TOTAL HT
COLLECTE PAP		
Collecte en PAP des déchets assimilés - Part fixe	161 850,68	161 850,68
Collecte des ordures ménagères au PAP -Part variable	76 158,49	70 429,30
Collecte des emballages au PAP - Part variable	43 434,97	39 902,97
Collecte des déchets verts au PAP - Part variable	-	-
Collecte des encombrants sur appel au PAP	5 180,11	5 323,01
COLLECTE APV		
Collecte des ordures ménagères en PAV	32 265,27	30 375,18
Collecte des emballages en PAV	8 960,33	9 117,75
PRESTA SUPPLÉMENTAIRE		
Bennes	5 245,59	1 719,56
Collecte des dépôts sauvages en camion grue + grappin	-	-
Mise à disposition d'un véhicule de collecte avec chauffeur PL pendant 1 journée de service		
Options	5 203,56	5 203,56
TOTAUX	338 299,00	323 922,01

	Juillet	Août
PRESTATIONS	TOTAL HT	TOTAL HT
COLLECTE PAP		
Collecte en PAP des déchets assimilés - Part fixe	161 850,68	161 850,68
Collecte des ordures ménagères au PAP -Part variable	76 592,23	73 141,46
Collecte des emballages au PAP - Part variable	45 098,20	38 491,92
Collecte des déchets verts au PAP - Part variable	124 174,23	121 639,59
Collecte des encombrants sur appel au PAP	4 691,93	5 453,40
COLLECTE APV		
Collecte des ordures ménagères en PAV	37 202,35	35 323,41
Collecte des emballages en PAV	9 468,89	9 402,30
PRESTA SUPPLÉMENTAIRE		
Bennes	2 443,36	3 589,80
Collecte des dépôts sauvages en camion grue + grappin	-	383,76
Mise à disposition d'un véhicule de collecte avec chauffeur PL pendant 1 journée de service		
Options	5 637,19	5 637,19
TOTAUX	467 159,06	454 913,51

Mars	Avril	Mai	Juin
TOTAL HT	TOTAL HT	TOTAL HT	TOTAL HT
161 850,68	161 850,68	161 850,68	161 850,68
81 020,94	78 777,86	71 211,35	81 782,37
44 653,60	45 155,05	40 191,60	45 936,38
-	112 873,35	101 182,31	127 077,34
3 244,09	3 976,35	5 968,70	3 216,97
36 236,40	335 821,02	35 426,56	32 872,99
11 218,58	9 680,79	9 335,70	11 421,40
3 193,89	2 261,41	2 752,57	2 329,08
-	-	-	-
5 637,19	6 070,82	5 203,56	5 637,19
347 055,37	756 467,33	433 123,03	472 124,40

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
TOTAL HT	TOTAL HT	TOTAL HT	TOTAL HT
161 850,68	161 850,68	161 850,68	161 850,68
75 408,83	71 670,87	73 288,74	79 620,30
46 150,66	40 682,84	39 862,16	47 357,63
99 803,23	84 839,25	70 713,82	107,02
3 254,52	3 640,47	4 514,60	1 650,21
36 182,04	33 600,59	33 942,09	36 179,25
9 250,94	8 675,78	10 010,75	9 199,48
3 120,44	1 513,23	196,01	1 799,50
1 535,04	-	-	-
5 637,19	5 637,19	5 637,19	6 070,82
442 193,57	412 110,90	400 016,04	343 834,89

TOTAL ANNUEL HT :
6 723 785 €

TOTAL ANNUEL TTC :
7 218 109 €

D. Recettes de COVALTRI77

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M)

La loi du 12 juillet 1999 (loi Chevènement) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose aux collectivités ayant compétence de collecte d'instituer et de prélever directement auprès des habitants la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette TEOM a été instituée au 1er janvier 2003.

MONTANT TEOM (en euro)

2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020**	2021
9 407 716	9 480 343	9 628 000	9 826 250	13 771 753	14 177 709	16 693 301	17 188 267

*2018 : Arrivée des 19 communes du Pays Fertois

**2020 : Arrivée des 12 communes du Pays Créçois

Évolution des taux de TEOM par zones

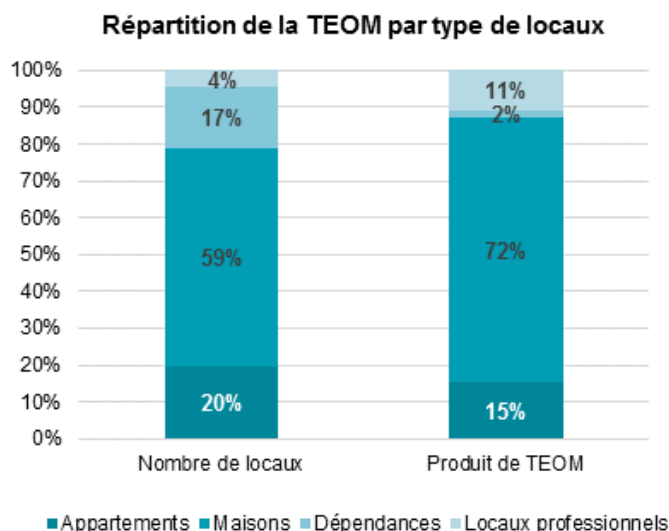
		Collecte Traditionnelle	Collecte en Pointe Diamant					
		2006	2007 à 2011	2012 à 2027	2018	2019	2020	2021
Zone 1	Autres	17,14	16,32	16,81	17,14	17,14	17,14	17,35
Zone 2	La Ferté Gaucher + Crécy	17,41	17,24	17,41	17,76	17,76	17,76	17,98
Zone 3	Coulommiers + LFSJ	18,40	17,36	17,88	18,24	18,24	18,24	18,47

En 2020, 87% de la recette perçue sur le territoire provenait des ménages.

Catégories de local	Nombre de locaux		Produit de TEOM
	Nombre	Répartition	Répartition
Appartements	14 690	20%	15%
Maisons	44 100	59%	72%
Dépendances	12 460	17%	2%
Locaux professionnels	3 320	4%	11%
Total	74 570	100%	100%

Les locaux professionnels représentent 4 % des locaux et contribuent à 11 % de la TEOM.

Ces informations sont intéressants dans le cadre de réflexion sur les politiques d'exonération. L'exonération de locaux professionnels entraîne des recettes fiscales moindres et, à produit de TEOM identique, peut engager un transfert de charges vers les ménages.



La redevance spéciale (RS)

Le syndicat finance le service public d'élimination des ordures ménagères et assimilées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il a obligation depuis le 1^{er} janvier 1993, en vertu de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'instituer la redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Le Syndicat COVALTRI77 applique la redevance spéciale pour les déchets des administrations, des commerces et des industries.

La loi sur les déchets de 1975 modifiée en 1992 prévoit que les services doivent collecter tous les déchets assimilables aux ordures ménagères, sous réserve que cela n'entraîne pas de « sujétions techniques particulières ». En contrepartie de cette obligation, un décret de 1977 autorise les collectivités compétentes à percevoir une redevance supplémentaire en sus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la réglementation, la redevance est proportionnelle au service rendu. Toutefois, pour les petites quantités, le service est couvert par la TEOM. Elle est fonction du volume de conteneurs et de la fréquence de collecte pour les autres. Les tarifs sont votés chaque année par le comité syndical.

Peut donc être assujettie à la redevance spéciale toute personne physique ou morale (en dehors des ménages), indépendamment de sa situation au regard de la TEOM, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés tels que :

- ❖ Les locaux exonérés de plein droit du paiement de la TEOM, en application de l'article 1521-II du CGI :
- ❖ Usines, locaux sans caractère industriel et commercial loués par l'Etat, les Régions, Départements et communes, les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance affectés à un service public ;
- ❖ Les locaux à usage industriel ou commercial que les conseils municipaux ou EPCI ont la faculté d'exonérer au titre de l'article 1521-III-1. Y compris les usines exonérées de la taxe ;
- ❖ Les terrains de camping : désormais la loi prévoit la substitution de la RS à la redevance sur les campings, prévue à l'article L2333-77 du CGCT ;
- ❖ Les maisons de retraite et maisons médicalisées ;
- ❖ Les petits ou gros producteurs (artisans, entreprises, commerçants) utilisant nos services ;
- ❖ Les associations demandant la mise à disposition ponctuelle de bacs pour des manifestations publiques (brocante, foires) ;
- ❖ Les manifestations publiques organisées par nos collectivités adhérentes.

Une convention est signée entre le syndicat et le redevable (résiliable à tout moment dès lors que le producteur fournit une attestation de gestion des déchets par une entreprise spécialisée).

En début d'année le comité syndical vote la tarification de la redevance. Le montant est actualisé chaque année en fonction du coût de collecte et de traitement.

RS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant en euro	452 382	414 545	463 014	432 742	616 890	578 140	562 729	600 693

Les soutiens CITEO au tri

Dans le cadre du transfert de compétence, le SMITOM de Monthyon reverse à COVALTRI77 les soutiens matières recyclables de Citéo conformément à la convention signée entre nos deux syndicats.

Les soutiens sont calculés en fonction d'un poids moyen par habitant pour les emballages et pour le verre.

Deux prix à la tonne collectée et acceptée sur la chaîne de tri du CIT sont fixés, minorés si le poids moyen de notre syndicat est inférieur au poids moyen de l'ensemble des adhérents du SMITOM de Monthyon, et majorés dans l'autre cas.

A savoir, le versement et le calcul définitif de ce soutien ne sont connus qu'en juin N+1, mais le SMITOM nous verse chaque année un acompte puis le solde en fin d'année.

Ces soutiens dépendent du barème Citéo en vigueur.

Soutiens reversés en euros

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
677 782	670 667	670 519	607 785	812 735	665 271	1 261 026	1 732 911*

* avec un rattrapage de 2019

E. Dépenses de COVALTRI77

Les dépenses du syndicat

Un extrait du compte administratif permet de constater les sommes réellement demandées par le SMITOM de Monthyon, et par les différents prestataires pour les collectes de tous les déchets.

Nous rappelons que le coût de collecte intègre l'évolution des tonnages des déchets mais également l'augmentation des prix assis sur une formule de révision.

Coûts	Coûts 2021 en euro TTC
Coût de traitement du SMITOM NORD 77	8 838 789
Pour info : Coût de traitement à la tonne	215,83
Coût de traitement à l'habitant	17,95
Coût de collecte (coved+mineris)	7 388 133

Coût global

Le coût global des services sur la base des versements de TEOM, et sur une population que nous estimons à 120 733 habitants.

Coût à l'habitant TTC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût global à l'habitant à titre indicatif	130,66	127,45	128,41	130,80	131,43	135,84	138,27	142,36

V. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

❖ **Fin de construction des nouveaux bureaux de COVALTRI77 au 25 rue des Longs Sillons, Coulommiers.**

❖ **Trois recrutements : une chargée de communication (février), un assistant d'exploitation (septembre) et une comptable (octobre).**

❖ **Finalisation du puçage des bacs sur tout le territoire de COVALTRI77.**

❖ **Fin de la préparation de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Acquisition des bacs.**

❖ **COVID :**

Activité maintenue pour la collecte des déchets ;

VI. PERSPECTIVES 2022

❖ **Adhésion du Pays de l'Ourcq à COVALTRI77 :**

Dotation en bacs pointe diamant puçés ;

Création du fichier usagers du Pays de l'Ourcq ;

Étude pour l'installation de PAV au Pays de l'Ourcq.

❖ **Recrutement**

❖ **Mise en place d'un test sur la tarification incitative et la collecte des déchets alimentaires à Marolles en Brie.**

❖ **Mise en place d'un test de collecte des déchets alimentaires dans les cantines scolaires des communes de Guérard, La Ferté sous Jouarre, Chailly en Brie, Boissy le Châtel et Coulommiers.**

❖ **Mise en place d'un test de collecte des déchets alimentaires en PAV dans une zone pavillonnaire et dans des habitats collectifs.**

VII. COMMUNICATION

Support de communication

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

DÉPÔTS AUX PIEDS INTERDITS !

MERCI DE METTRE VOS DÉCHETS TRIÉS DANS LES CONTENEURS TRIÉS PRÉVUS À CET EFFET.

VOS ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE.

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ :
CONTACTEZ ALLÔ ENCOMBRANTS AU
0 801 902 477
encombrants@coved.fr

Pour trouver la déchèterie la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site www.smitom-nord77.fr

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.COVALTRI77.FR

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ACCEPTÉS

Les préparations de repas :
Épluchures, coquilles d'œuf et de fruits secs, découpes de viande...

Les restes de repas :
Légumes, fruits, sauce, féculents, os et restes de viandes, charcuteries, arêtes et restes de poisson, crustacés, coquilles d'huîtres ou de moules, restes de fromage, pain sec, pâtisseries...

Les produits alimentaires périmés et autres :
Légumes, fruits, viandes, charcuteries, poissons, laitages et pâtisseries périmés, thé avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre...

EN CAS DE DOUTE, JETER VOTRE DÉCHET DANS LE BAC DES ORDURES MÉNAGÈRES.



Nous avons constatés beaucoup de dépôts aux pieds de nos conteneurs d'apport volontaire.
Une communication a donc été réalisée afin de sensibiliser les administrés.

Les tests pour la collecte des déchets alimentaires se mettant en place en 2022, une communication autour du tri des déchets alimentaires a été diffusée en amont.

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

**BAC NON CONFORME À LA PRÉSENTATION :
LE COUVERCLE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE FERMÉ, SANS VRAC AU SOL**

MERCI DE PRÉSENTER VOTRE BAC CORRECTEMENT À LA PROCHAINE COLLECTE

REFUS DE BAC

EMBALLAGES

VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ COLLECTÉ POUR ERREUR DE TRI

VÊTEMENTS
 ORDURES MÉNAGÈRES
 VERRE
 AUTRES DÉCHETS :

BAC A PRÉSENTER AVEC LA PROCHAINE COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

POUR PLUS D'INFORMATIONS
☎ 01.64.20.52.22
✉ contact@covaltri77.fr
💻 www.covaltri77.fr

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

Lors des contrôles des bacs pendant nos suivis de collecte, un autocollant est désormais collé à chaque bac non conforme avec l'explication de ce refus.

Post sur les réseaux sociaux

VIGILANCE

CENDRES CHAUDES DANS VOS ORDURES MÉNAGÈRES



Même si le camion est vidé à temps, tous les déchets sont déversés sur la chaussée.

ATTENTION !

Vos cendres chaudes ou tièdes ne doivent **SURTOUT PAS** être jetées dans votre bac d'ordures ménagères. Des départs de feux peuvent être déclenchés dans la benne et c'est l'ensemble du camion qui peut brûler.

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

Campagne de communication sur les cendres dans les ordures ménagères

POUR UN GAIN DE PLACE DANS VOTRE BAC, COMPACTEZ VOS DÉCHETS !



Bouteille en plastique à compacter dans la hauteur



Ainsi, la place libérée peut accueillir bien plus d'emballages pour trier plus !



ATTENTION !


Compacter ne veut pas dire empiler ou embosser les emballages entre eux.

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

Campagne de communication sur le compactage des emballages pour un gain de place dans les bacs

#CORONAVIRUS

OÙ JETER SON MASQUE ?



À mettre dans un sac fermé dédié

Puis à jeter dans la poubelle des ordures ménagères

EN AUCUN CAS DANS LA POUBELLE DES DÉCHETS RECYCLABLES.
Risque de contamination pour les agents chargés du tri en centre de tri.

Un masque jeté dans la nature, en plus de polluer la planète et notre environnement, contribue à la propagation du virus. Un masque chirurgical est fait en polypropylène. Ce produit entraîne une très lente dégradation de ce déchet.

Jeter son masque sur la voie publique : 68 € d'amende.

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

Campagne de communication sur le tri des masques chirurgicaux

LES CHOSES À FAIRE POUR UN BON COMPOST

1. Varier les déchets afin d'avoir un équilibre.
2. Conserver une certaine humidité car un compost trop asséché ne se décomposera pas correctement. A contrario, un compost trop humide peut pourrir.
3. Brasser régulièrement son compost pour l'aérer et mélanger les déchets.
4. Trouver un équilibre entre les matériaux fins et les matériaux plus grossiers. Les organismes attaqueront d'abord les matériaux plus fins pour ensuite, grâce à cette énergie, pouvoir s'attaquer aux plus grossiers.

10 kg de compost = 100 kg de fumier

QUAND UTILISER SON COMPOST

Après plusieurs mois, le compost devient un fertilisant, et s'utilise en engrais organique au printemps, et en amendement organique à l'automne.

COMPOST À DEMI-COMPOSÉ : utilisation en apport en surface.

COMPOST BIEN DÉCOMPOSÉ
S'utilise en engrais :

- En épandage : au pied des rosiers, des fleurs, des légumes, des haies, d'un jardin d'ornement (égaliser au râteau, puis l'incorporer au sol par binage) ;
- En support du culture : potager, rempotage, cultures de fleurs, plantes d'intérieur (en moyenne 1/3 compost et 2/3 terre).



LE GAZON

Cette matière est plus difficile à composter car elle est riche en eau et en azote, l'air circule difficilement.

3 choix :

- Laisser l'herbe sur le sol (protège et nourri) ;
- Couper l'herbe plus fin pour le répartir dans le jardin ;
- Utiliser en paillis au pied des plantes du jardin.



À METTRE DANS LE COMPOST :

DÉCHETS DE CUISINE :

- Épluchures de fruits et légumes (y compris agrumes) ;
- Restes de fruits pourris ou cuits ;
- Marc de café et filtres ;
- Sachets de thés et infusions ;
- Restes de repas (aliments abîmés, pains rassis) ;
- Coquilles d'œufs et de fruits de mer écrasés.

DÉCHETS DU JARDIN :

- Feuilles mortes, taille de haies broyées ;
- Déchets de potage (fanons de légumes, fruits et légumes abîmés) ;
- Mauvaises herbes (non grainées) ;
- Branchages de petites tailles ;
- Ajouter la paille, foin, écorces, vieille terre (qui ne sont pas des déchets ménagers) ;
- Algues.

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- Paille, foin ;
- Écorces d'arbres (broyées), vieille terre ;
- Serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout ;
- Sciures et copeaux (non traités).

LES BIENFAITS DU COMPOSTAGE

LES AVANTAGES DU COMPOSTAGE

Le but est d'éliminer les déchets de tous les jours tout en les valorisant. Composter ses déchets favorise la biodiversité et développe la faune et la flore en nourrissant la vie du sol. Cela enrichit également la terre en produisant un engrais naturel qui aide à créer une bonne structure du sol tout en améliorant la fertilité.

UN BON GESTE POUR LA PLANÈTE :

En effet, en recyclant ses déchets organiques, cela contribue à la diminution de l'émission de CO2 dans l'atmosphère en évitant le transport vers un centre de traitement. Mais surtout, l'incinération de ces déchets libère une fumée polluante.

QUE JETER DANS SON COMPOST :

- Épluchures de fruits, de légumes
- Coquilles d'œufs
- Marc de café avec ou sans le filtre
- Fruits abîmés
- Tontes de gazons (essentiellement dans un compost en plein air) et tailles de haies broyées
- Mauvaises herbes, feuilles mortes et fleurs fanées ou coupées
- Coques (noix, noisettes, ...) concassée
- Pain
- Sachet de thé et d'infusions

OBTENIR UN COMPOSTEUR :

Le SMITOM Nord Seine et Marne commercialise des composteurs à prix attractifs. Pour plus d'informations rendez-vous sur le site www.smitom-nord77.fr.

Cette prestation est réservée aux particuliers résident sur le territoire du SMITOM Nord Seine-et-Marne. Distribution d'un composteur par foyer. Pour cela, il faut prendre rendez-vous sur le calendrier en ligne.



Campagne de communication sur le compostage

FABRIQUER SA LESSIVE LIQUIDE

Une recette pour une lessive naturelle, facile, efficace et rapide à faire, qui ne coûte que 20 centimes d'euros le litre, en plus de réduire vos déchets considérablement.

6 cuillères à soupe rases de paillettes de savon de Marseille

2.5 l d'eau chaude

Versez dans 1 bidon de 3 l

3 cuillères à soupe de bicarbonate de soude

1 cuillère à café d'argile colorée

1 cuillère à soupe de vinaigre blanc

LAISSER REFRIGÉRER

SECOUER POUR MÉLANGER

LES HUILES ESSENTIELLES
Elles peuvent être nocives et dangereuses pour l'environnement en particulier, la faune et la flore aquatiques.
C'est pourquoi le plus prudent de les éviter dans vos produits ménagers qui sont ingérés directement dans les eaux usées et finissent dans les milieux naturels contaminés.

Mode d'emploi
Dosez votre lessive liquide comme une lessive habituelle. Si l'eau de votre commune est dure, ajoutez un peu plus de vinaigre blanc et utilisez un assouplissant.

La lessive peut avoir figé dans le bidon, ajoutez alors de l'eau chaude et mélangez doucement.

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

BIEN TRIER SES DÉCHETS DE NOËL

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

SEULS LES PAPIERS ET EMBALLAGES REJOignent LE BAC JAUNE !

COUROSNE DE NOËL
Couronne végétale
♻️ Déchets verts
Couronne plastique
♻️ Déchets Ménagers

DÉCORATIONS
Décorations en papier
♻️ Déchets verts
Décorations en bois, boîtes cassées
♻️ Déchets Ménagers

BOUTELLES EN VERRE
♻️ Bouteilles à verre

BOUGIES
♻️ Déchets Ménagers

COUILLAGES ET CRUSTACÉS
♻️ Déchets Ménagers

VERRE ET VASSÈLE CASSÉS
♻️ Déchets Ménagers
♻️ Collectifs

EMBALLAGES DIVERS
Films plastiques, moules plastique
♻️ Tri sélectif

FICELLE/ROBAM/VARA
Lignes et accessoires en plastique ou en métal
♻️ Déchets Ménagers

PAPIER CADEAU **PAPIER CADEAU MÉTALLISÉ**
♻️ Déchets Ménagers

ANCIENS APPARELS ÉLECTRONIQUES
♻️ Déchets Ménagers

Application Guide de Tri si vous avez un doute sur le tri de vos déchets.

PETIT EMBALLAGES CARTONS
♻️ Collectifs

GROS VOLUMES
Cartons, polystyrène
♻️ Déchets Ménagers (bonne carte)

SAPINS
Sapin naturel
♻️ Point de collecte dans votre ville
♻️ Tri compost individuel ou déchèterie
Sapin artificiel
♻️ Déchets verts

Plusieurs posts sur nos réseaux sociaux ont été publiés lors de la semaine européenne de réduction des déchets et sur le tri des déchets de Noël.

Refonte du site internet

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

ÉDITO DU PRÉSIDENT
Le billet du Président de COVALTRI 77

« La planète brûle, et nous regardons ailleurs » Il y a 30 ans, par ce propos, notre ancien Président de la République Jacques CHIRAC, marquait une prise de position courageuse. De coup de temps s'est écoulé, et notre planète continue de se réchauffer. Depuis, nous voyons chaque jour un peu plus les conséquences du réchauffement climatique. La population en a bien conscience, les comportements changent.

C'est une des premières actions du nouveau Président des États 77, Jean BOUËT est de relancer une dynamique vertueuse des États en matière d'environnement...

LIRE PLUS

ACTUALITÉS DU SYNDICAT

Un doute sur le tri des fruits ?
Il n'est jamais de remplir le bac vert uniquement de fruits

COVALTRI 77
www.covaltri77.fr

LE QUATRE BROS ?
Le 4ème brosse à dents est-elle biodégradable ?

Premiers Pas
Suivez l'actualité et les conseils de COVALTRI avec l'application gratuite Premiers Pas au tri, disponible sur l'App Store et Google Play.

POUR NOUS JOINDRE :

Adresse
25 rue des Longs Sillons
77130 COULOMMERS

Horaires d'ouverture
Du Lundi au vendredi :
De 9h à 12h et de 14h à 17h
01 64 20 10 22
contact@covalt77.fr
ou 01 64 20 10 22

MENTIONS LÉGALES
Politique de confidentialité

VENTE DE COMPOSTEURS
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT TOUT RETRAIT DE COMPOSTEUR
Offre réservée aux habitants du territoire de COVALTRI 77

22€

Pour en bénéficier :
Faire une demande par mail à composteur@covalt77.fr
Règlement TRIMÈSMENT par chèque le jour du retrait.

Possibilité de formation sur place **seulement** sur inscription

Le retrait s'effectue au 25 rue des Longs Sillons 77130 Coulommers

Distribution tous les jours entre 9h00 et 12h00

ACCÈS RAPIDE

COVALTRI77

**25 rue des Longs Sillons
77120 Coulommiers**

01 64 20 52 22

www.covaltri77.fr

**contact@covaltri77.fr
communication@covaltri77.fr**



COVALTRI⁷⁷

Nous collectons pour valoriser votre tri !